

Le compte rendu de la séance du 22 janvier.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, les conseillers entendent l'interpellation de l'Ottintoise Pascale Ramet-Rivages au sujet des compteurs « intelligents/communicants » électromagnétiques.

« Notre ville est soucieuse du bien-être de ses habitants, hors TTIP, sans pesticide, hors nucléaire... Si elle était aussi hors compteurs intelligents, ce serait génial : quel exemple pour les autres communes ! », déclare Pascale Ramet-Rivages, avant d'énumérer les raisons (coût, respect de la vie privée, sécurité, santé, caractère obligatoire du déploiement...) pour lesquelles elle demande aux autorités de refuser l'implantation de ces compteurs sur le territoire communal.

L'échevin en charge de l'Environnement Philippe Delvaux répond que le Collège est sensible à tous ses arguments. Sur base des principes de protection, précaution et participation, le Collège considère que les modalités stipulées dans le décret voté par le Parlement wallon doivent être révisées. L'échevin en charge de l'Energie Abdel Ben El Mostapha propose d'organiser un débat contradictoire, avec des experts de toutes les disciplines évoquées, pour permettre aux habitants de bénéficier d'une information complète.

« Cependant, la Ville ne peut pas changer le décret régional. Ce sont les parlementaires wallons qu'il faut convaincre de revoir leur décision. C'est le moment, puisqu'on entre en période électorale », constate Philippe Delvaux.

Pascale Ramet-Rivages est heureuse de la réponse des mandataires.

En fin de séance (point ajouté), le conseiller Cédric Jacquet (groupe MR au Parlement wallon) émettra plusieurs réserves quant aux arguments avancés par l'habitante. *« La transition énergétique est illusoire si on n'a pas un réseau intelligent. Et pour avoir un réseau intelligent, il faut des compteurs intelligents. Se prononcer « Ville hors compteurs intelligents » serait une forme d'égoïsme. On n'est pas les seuls à utiliser le réseau. Il serait délicat de profiter des avantages sans respecter les obligations. »*

Les représentantes de Kayoux signaleront que lors de leur assemblée citoyenne en novembre, ce sujet a été identifié comme prioritaire. Il faut consulter les citoyens, jusqu'à présent absents du débat alors qu'ils sont les utilisateurs finaux.

Déclaration de politique communale

La bourgmestre Julie Chantry donne lecture de la déclaration de politique communale de la majorité. Celle-ci comprend trois idées-forces transversales (la qualité de vie de tous les habitants de notre ville, la transition écologique, la participation citoyenne) et cinq thématiques primordiales (maintenir des logements accessibles dans une ville à taille humaine ; vers une mobilité partagée et apaisée ; environnement et énergie, vers la transition écologique et sociétale ; politique sociale, culturelle et sportive: renforcer les liens sociaux ; des citoyens acteurs de leur ville). La déclaration est consultable dans son intégralité, dans [le projet de PV à lire sur www.olln.be](http://www.olln.be)).

Le conseiller Nicolas Van der Maren en reprend les différents points pour les qualifier de légers (« *un discours de Miss Univers* », dit-il). Il extrait notamment la phrase « amplifier la dynamique du «street art» sur Louvain-la-Neuve et créer de petits événements dans le centre d'Ottignies » et regrette que ce soit toute l'ambition du Pôle culturel du Brabant wallon.

Les Kayoux soutiennent le volet participation citoyenne que le Collège promet de développer. « *C'est notre raison d'être* », rappelle Géraldine Pignon.

La bourgmestre répond que les actions concrètes seront développées dans le futur Programme Stratégique Transversal (PST) de la majorité.

L'échevin de la Culture David da Câmara Gomes regrette l'intervention de la minorité alors que son intention est de ramener de l'animation culturelle régulière à Ottignies plutôt que d'organiser quelques grands (et rares) événements.

L'échevine Annie Galban-Leclef rappelle que l'élaboration du 1er PST a duré 9 mois. « *C'est un travail de longue haleine. Il y aura plusieurs réunions pour mettre en concordance les programmes politiques des trois composantes de la majorité.* »

La minorité s'abstient. « *Depuis l'opposition, nous ne pouvons valider la déclaration, c'est le jeu politique* », explique Nicolas Van der Maren. « *Mais il faut être fairplay, tout n'est pas à jeter. Dès lors que la coalition est en place, il faut la laisser travailler. Comme gage d'opposition constructive, nous nous abstenons plutôt que de voter contre.* »

Facilitateur

Les conseillers de la minorité s'abstiennent au sujet de la création d'une mission de « facilitateur aux affaires/relations universitaires et aux hautes écoles », que la majorité souhaite voir assumée - à titre bénévole - par le président du Conseil Yves Leroy.

Le conseiller Nicolas Van der Maren regrette que le dossier n'était pas disponible à la consultation quand il s'est rendu à l'administration. « *Vous qui voulez encourager la participation citoyenne... si les conseillers ne peuvent pas consulter les dossiers, c'est problématique.* » Il rappelle que dans son programme électoral, le groupe OLLN 2.0 souhaitait que cette compétence revienne à un échevin. « *Nous l'avions déjà souhaité lors de la mandature précédente, mais vous nous aviez répondu que les étudiants n'étaient pas demandeurs. Ce que les étudiants ont démenti.* » Le conseiller regrette que le mot « étudiant » n'apparaisse pas une seule fois dans le projet de délibération.

« *Vous taillez un costume trois pièces pour une personne bien déterminée, en l'occurrence un conseiller de la majorité. Il aura un bureau à la Ville, des cartes de visite, des frais de téléphone et de carburant* », constate le conseiller Jacques Otlet. « *Il aurait fallu mettre en débat la création de la fonction ainsi que les conditions d'accès. Et ensuite, nous proposer la personne adéquate, à huis-clos.* » Jacques Otlet ajoute que si la bourgmestre estime pouvoir déléguer cette mission, elle doit le faire à un membre du Collège. « *Par exemple, à l'échevine de l'Enseignement Annie Galban. Elle bénéficie d'une certaine expérience, puisqu'elle siège au Collège depuis 27 ans* », suggère-t-il. Il poursuit : « *On comprend que la répartition des sièges au Collège n'a pas pu satisfaire toutes les ambitions, vous proposez donc un statut hybride, qui ouvrira des droits : bureau, frais de fonctionnement... Ce sera un sous-échevin*

quand il travaillera pour le compte du Collège et un super-conseiller quand il siègera au Conseil. Comment pourra-t-il présider ce Conseil en toute impartialité alors qu'il sera impliqué dans plusieurs dossiers ? C'est totalement contraire à l'esprit des lois qui régissent notre Conseil. On n'a jamais vu en Belgique un ambassadeur qui est en même temps un parlementaire. »

La bourgmestre Julie Chantry s'excuse pour le dossier absent quand Nicolas Van der Maren est venu le consulter et promet que ça n'arrivera plus. Elle assure que le Collège n'a pas cherché à offrir un lot de consolation à quiconque. *« Nous n'étions pas favorables à ce que cette mission soit confiée à un échevin, lequel se serait trouvé constamment sur les plates-bandes de ses collègues. Le facilitateur permettra de déminer certains dossiers, faciliter certaines discussions. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et ne peut pas engager la Ville. Il bénéficiera d'un bureau partagé, au sein de l'administration. »* Elle annonce que des contacts ont déjà été pris avec les étudiants, pour discuter avec eux de cette nouvelle fonction.

L'échevine Annie Galban-Leclef ajoute qu'en n'étant pas membre du Collège, le facilitateur sera beaucoup plus neutre. *« On privilégie la transversalité : le facilitateur pourra travailler avec tous les échevins. »* Ce à quoi le conseiller Nicolas Van der Maren répond immédiatement qu'il espère que les échevins travaillent en collégialité.

Schéma de Développement Territorial

L'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau évoque l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant des liaisons écologiques (voir le Code du développement territorial) ainsi que le projet de Schéma de Développement Territorial (SDT) adopté provisoirement par ce même Gouvernement, suite aux enquêtes publiques de l'automne dernier. Le Conseil doit remettre un avis à leur sujet. L'échevin se réjouit du fait que les démarches entreprises avec Wavre - pour obtenir que l'agglomération Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve soit reconnue comme « Pôle de développement du Brabant wallon » - aboutissent à ce que ce soit aujourd'hui inscrit dans le SDT.

Le conseiller Nicolas Van der Maren annonce que son groupe approuve globalement le contenu de l'avis du Collège. Néanmoins, il n'est pas convaincu de l'opportunité de construire le pont Masaya que la majorité réclame depuis des années.

« C'est une obligation, le pont est prévu dans le permis du RER. Le plateau n'a qu'une seule issue : l'avenue du Roi Albert, qui est déjà engorgée aujourd'hui. Il faut une autre sortie pour désenclaver le plateau et la clinique. Que proposez-vous à la place ? », réagit l'échevin de l'Urbanisme, qui précise qu'un cautionnement était prévu pour le pont, dans le cadre du permis.

« C'est la première fois que j'entends parler d'un cautionnement dans le cadre du permis du RER. De combien ? Où est-il ? », interroge le conseiller Jacques Otlet.

« 2 millions. A la Région », répond Cedric du Monceau. *« Nous le réclamons ! Comme vous ! »*

La conseillère Anne Chaidron-Vander Maren remarque que la clinique a annoncé son intention de déménager à Wavre : faudra-t-il encore autant désengorger ?

L'échevin répond que si la clinique déménage, ce ne sera pas dans l'immédiat, elle vient de construire trois bâtiments. Et ces bâtiments serviront de toutes façons à quelque chose, « *peut-être encore pire en terme de mobilité* ».

Les conseillères Kayoux sont un peu perdues dans ce débat d'initiés - « *On sollicite notre avis sur quoi ?* », demande Raphaëlle Buxant - et s'abstiennent.

Commune hospitalière

En fin de séance, les conseillers votent - à l'unanimité - une déclaration « OLLN, commune hospitalière », dans l'esprit du document du CNCD (Centre National de Coopération au Développement).

Suite à l'incident survenu à la gare d'Ottignies le 17 décembre (lire sur www.olln.be), il s'agit de rappeler que le Conseil communal est attaché au respect des droits fondamentaux de toute personne présente sur le territoire de la ville. Et qu'il a toujours été attentif aux difficultés des migrants, candidats réfugiés et réfugiés reconnus, notamment en créant des ILA (Initiatives Locales d'Accueil).

La déclaration prévoit que des groupes de travail seront mis en place prochainement, autour de quatre thèmes : le logement, le social, les relations avec la police et les services d'état civil. Ils réuniront tous les acteurs de terrain. Les conclusions des échanges seront présentées au Conseil au plus tard en juin.